

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-117 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 25 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 17 mai 2023 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN (*jusqu'à la délibération n°2023-108*), André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2023-113*), Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-106*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-115*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Daniel FABRE), Gérard BROCHIER (à Bernard PERRET), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Jean-Alex PELLETIER), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Patrice MARTIN (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Thérèse SIBERT, Pascal PAIN, Maud CASELLA.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN.

Objet : Avenant à la convention pluriannuelle 2022 – 2026 relative au financement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Plaine de l'Ain

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2023 ;

VU la délibération n° 223 du 16/12/2021 approuvant la convention pluriannuelle 2022 – 2026 relative au financement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Plaine de l'Ain ;

Mme Liliane FALCON, conseillère communautaire en charge des solidarités et des services à la personne, rappelle que le Département de l'Ain, participe au fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) de la Plaine de l'Ain, dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2026.

Le montant du soutien financier départemental est calculé à partir du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (population INSEE de 2019) multiplié par 4,20 €. Soit pour le territoire de la Plaine de l'Ain, 18 235 personnes âgées de plus de 60 ans, ce qui représente une participation financière du Département de 76 587 €.

Compte-tenu du contexte économique actuel d'inflation, le Département a décidé d'augmenter de 3,5 % sa participation, pour l'année 2023 uniquement, soit un montant de 79 267,54 €.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention financière pour l'année 2023.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention et toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 mai 2023

Publiée le **31 MAI 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

